



Solde de tout compte suite démission

Par **Celma**, le **09/02/2024** à **19:59**

Bonjour,

Mon dernier jour de travail était le 22 décembre suite à une démission. Je viens de recevoir mon solde de tout compte mais je pense qu'il y a un problème.

J'ai une ligne (retenue E/S) qui correspondrait aux 8j non travaillé jusqu'à la fin décembre, une ligne pour la prime de blanchissage, une autre pour mes repos compensatoires, une pour l'indémunisation des CP, une autre pour le CP en cours ainsi qu'une dernière pour mes titres restaurant. Mais je ne vois pas ma ligne de salaire pour les jours travaillés du 1 au 22 décembre.

Je ne comprends pas pourquoi je ne vois pas mon salaire ni sur le solde de tout compte ni sur mon bulletin de paie de décembre.

Est-ce normal ou y a-t-il un problème ?

Car je n'arrive pas à joindre ma RH.

Merci par avance de votre aide et de votre compréhension.

C

Par **miyako**, le **09/02/2024** à **20:39**

Bonsoir,

[quote]

Je ne comprends pas pourquoi je ne vois pas mon salaire ni sur le solde de tout compte ni sur mon bulletin de paie de décembre.

[/quote]

Normalement le dernier salaire versé doit figurer sur le solde de tout compte

Cordialement

Par **Celma**, le **11/02/2024** à **12:39**

Merci de votre réponse.

Car je pensais bien que c'était bizarre de le voir nul part, ni sur le papier du solde de tout compte ni sur le bulletin de paie ainsi que les jours travaillés qui n'apparaissent pas.